



BADMINTON

Règlements spécifiques 2019/2020

Mis à jour 2019/05/23

Modifications aux règlements 2019/2020

Les articles suivants ont été abrogés, modifiés ou ajoutés :

- 1.5 Tableaux des épreuves individuelles (ajouté)
- 3. Modalités de compétition (modifié)

Toutes les modifications aux règlements sont indiquées en rouge.

TABLE DES MATIÈRES

1.	Règlements du jeu -----	2
2.	Admissibilité -----	3
3.	Modalités de compétition -----	3
4.	Modalités de classement -----	7
5.	Responsabilités de l'institution hôte -----	8
6.	Officiels -----	8
7.	Sanctions -----	8
8.	Mérites sportifs -----	9
9.	Annexes -----	10

1. RÈGLEMENTS DU JEU

Les règles du jeu en vigueur sont celles de la Fédération québécoise de badminton, éditions les plus récentes, avec les exceptions, ajouts et particularités suivants :

1.1 Intervention de l'entraîneur

L'intervention de l'entraîneur ou de son délégué est permise lors des pauses techniques à 11 points (60 secondes) et 21 points (120 secondes). Les étudiants-athlètes ne peuvent pas quitter l'aire de jeu lors de ces pauses.

L'intervention de l'entraîneur ou de son délégué est permise pendant toute la durée de la partie dans la mesure où elle se fait dans le respect de la réglementation internationale et sans affecter la durée de la partie.

1.2 Joueur blessé

Un joueur qui se blesse entre le moment de la remise de l'alignement à la table de contrôle et le début de la rencontre suivante pour laquelle il est aligné pourra être remplacé. Aucune modification ne sera possible une fois la rencontre commencée. Le joueur blessé ne pourra pas être aligné de nouveau dans la compétition.

1.3 Volants

Tous les matchs se jouent avec des volants à plumes. Ce sont les équipes et les joueurs qui fournissent leurs volants, incluant lors des championnats provinciaux.

1.4 Vérification des alignements

Il est de la responsabilité des entraîneurs de valider l'alignement adverse en vérifiant sa correspondance avec l'ordre de force avant le début de la rencontre. Une erreur de correspondance détectée après le début de la rencontre ne pourra être corrigée et le résultat sera considéré comme valide.

1.5 Tableaux des épreuves individuelles

Les tableaux des épreuves individuelles sont construits à l'aide du logiciel « Tournament Planner » par le commissariat du RSEQ ou toute personne-ressource non liée à une des équipes de la ligue.

Composition des tableaux :

- I. Compiler tous les inscrits dans chacune des épreuves.
- II. Déterminer si le tableau principal sera de 16 ou 32 athlètes/équipes. Si plus de 40+ athlètes/équipes inscrits dans l'épreuve : tableau de 32 (avec jusqu'à 8 qualifiés). Si 40 ou moins athlètes/équipes inscrits dans l'épreuve : tableau de 16 (avec jusqu'à 4 qualifiés) .

- III. Déterminer les têtes de série (4 ou 8 têtes de série, selon que le tableau principal soit de 16 ou 32) (proposition du commissaire puis approbation des entraîneurs).
- IV. Déterminer les athlètes/équipes (12 ou 24 selon le tableau) qui vont accéder au tableau principal (proposition du commissaire puis approbation des entraîneurs).
- V. Faire les tableaux en programmant avec la séparation par club.

2. ADMISSIBILITÉ

Les règles d'admissibilité en vigueur sont celles des règlements de U Sports et du secteur universitaire RSEQ, éditions les plus récentes, avec les exceptions, ajouts et particularités suivants :

- Pour participer aux championnats provinciaux par équipe (mixte, féminin, masculin), l'étudiant-athlète devra avoir participé à au moins un tournoi par équipe (mixte/masculin/féminin) durant la saison régulière.
- Pour participer au championnat provincial individuel, l'étudiant-athlète devra avoir participé à au moins un tournoi par équipe durant la saison régulière. Un étudiant-athlète provenant d'une université qui n'était pas représentée dans les tournois par équipe peut participer au championnat provincial individuel.

3. MODALITÉS DE COMPÉTITION

3.1 Composition de l'équipe

Féminin et masculin

Un alignement complet se compose de sept (7) hommes ou sept (7) femmes répartis comme suit, en fonction du classement des athlètes :

- 1 athlète en simple #1
- 1 athlète en simple #2
- 1 athlète en simple #3
- 2 athlètes en double #1
- 2 athlètes en double #2

L'athlète qui possède le meilleur classement parmi les quatre alignés en double pour la rencontre est obligatoirement désigné comme faisant partie du double no.1

Pour les ligues et le championnat par équipe masculin et féminin, la proposition de classement (l'ordre de force) des joueurs de chacune des équipes pour le simple et pour le double doit parvenir au commissaire au plus tard 8 jours avant le début prévu de la compétition. La proposition est soumise à l'ensemble des entraîneurs pour approbation. Les cas litigieux feront l'objet d'un vote des entraîneurs.

Mixte

Un alignement complet se compose de quatre (4) hommes et quatre (4) femmes répartis comme suit :

- 1 athlète en simple masculin
- 1 athlète en simple féminin
- 2 athlètes en double masculin
- 2 athlètes en double féminin
- 2 athlètes en double mixte

Une université pourra inscrire deux (2) équipes au tournoi par équipe mixte en saison régulière **et l'équipe qui termine au premier rang de la division 1 sera la tête de série pour le championnat par équipe mixte, suivie des autres équipes au classement.**

Dans les ligues et le championnat par équipe mixte, masculin et féminin, une équipe incomplète peut jouer la rencontre **à condition de pouvoir aligner suffisamment de joueurs pour 3 parties**, mais doit indiquer à son adversaire laquelle ou lesquelles des parties elle va concéder. L'adversaire n'est pas tenu d'inscrire un joueur ou une équipe sur la feuille de rencontre pour la ou les parties concédées par l'adversaire.

Dans l'éventualité où deux équipes incomplètes s'affrontent, la rencontre est jouée au meilleur de 3 parties. Le choix des parties à jouer est fait à tour de rôle par les entraîneurs, l'équipe possédant le meilleur classement ayant le premier choix. Toutefois, le résultat de la rencontre est consigné en attribuant à chacune des équipes une des parties annulées, une victoire de 3-0 étant consignée 4-1 et une victoire de 2-1 consignée 3-2.

3.2 Formule de compétition

La saison régulière se compose de trois (3) **étapes** de compétition des ligues masculine et féminine et une (1) **étape** de compétition par équipe mixte **qui sont organisées sur deux (2) journées**. L'horaire des journées de compétition est déterminé par tirage au sort, mais sujet à modifications dues à d'éventuelles contingences de déplacement.

Lors d'un tournoi homme/femme, toutes les universités représentées s'affrontent. Lors du tournoi mixte, un format de compétition et un horaire seront montés selon le nombre d'équipes inscrites dans chacune des divisions*. Toutes les parties des rencontres sont jouées pendant la saison.

Il faut prévoir des consolations pour les joueurs qui ont perdu leur premier match dans les rondes de qualifications lorsque le site de compétition le permet.

Déroulement des rencontres

L'entraîneur doit soumettre son alignement au plus tard de l'un des deux moments suivant :

« 5 minutes avant le début prévu de la rencontre » ou « 5 minutes après la fin de la rencontre précédente ».

Dans les ligues par équipe masculine et féminine, l'ordre des parties est déterminé à l'avance :

Rencontres no.1 et no.3 « Aller » :
Simple #1, double #1, simple #2, double #2, simple #3;

Rencontre no. 2 « Retour » :
Simple #3, double #2, simple #2, double #1, simple #1

3.3 Championnat

Par équipe – Féminin et masculin

Le championnat se déroule sur une journée.

Quatre équipes sont qualifiées et s'affrontent en demi-finale selon le format suivant : 1 vs 4 et 2 vs 3 en vertu du classement de la saison régulière. L'équipe hôte est qualifiée d'office pour le tournoi ainsi que les trois (3) premières équipes au classement (excluant l'équipe hôte).

Les finales ont lieu sur deux terrains.

La modalité de fonctionnement d'une rencontre est la même que pendant la saison régulière, avec les exceptions, ajouts et particularités suivants :

- Pendant le championnat, l'ordre des parties est déterminé à tour de rôle par les entraîneurs, l'équipe possédant le meilleur classement ayant le premier choix.
- Lors du championnat par équipe, la rencontre cesse dès que l'une des équipes remporte trois (3) parties. Les parties non complétées sont considérées comme n'ayant pas été jouées.

Par équipe – Mixte

Le championnat par équipe mixte (4h/4f) est joué simultanément avec le championnat individuel. Toutes les équipes ont accès au championnat par équipe mixte et celui-ci sert de qualification pour le championnat canadien par équipe.

Toute institution capable de présenter un alignement pouvant jouer 4 des 5 parties (SM, SF, DM, DF, DX) peut s'inscrire au championnat mixte **RSEQ à condition d'avoir participé au tournoi de saison régulière en division 1 ou 2. Par contre, une équipe qui en est à ses 3 premières saisons au sein de la ligue par équipe mixte peut participer avec un alignement permettant de jouer 3 des 5 parties.**

Un alignement complet se compose de quatre (4) hommes et quatre (4) femmes répartis comme suit :

- 1 athlète en simple masculin
- 1 athlète en simple féminin
- 2 athlètes en double masculin
- 2 athlètes en double féminin
- 2 athlètes en double mixte

L'équipe qui ne peut présenter un alignement complet peut quand même disputer la rencontre dans la mesure où il est possible de disputer quatre (4) des cinq (5) parties

de celle-ci. L'entraîneur doit indiquer à son opposant laquelle des parties il va concéder. L'équipe en mesure de présenter un alignement complet n'est pas tenue d'inscrire un joueur sur la feuille de rencontre pour la partie concédée par l'adversaire.

Format du championnat à 5 équipes

¼ finale : 5^e vs 4^e
½ finales : gagnant ¼ finale vs 1^{er} et 3^e vs 2^e
Finale Or et Finale Bronze

Format du championnat à 6 équipes

Tournoi à la ronde
Groupe A : 1^{er}, 4^e, 5^e
Groupe B : 2^e, 3^e, 6^e
½ finales : 1^{er} A vs 2^e B, 1^{er} B vs 2^e A
Finale Or et Finale Bronze

Format du championnat à 7 équipes

Tournoi à la ronde
Groupe A : 1^{er}, 4^e, 5^e
Groupe B : 2^e, 3^e, 6^e, 7^e
½ finales : 1^{er} A vs 2^e B, 1^{er} B vs 2^e A

Match pour 5^e place : 3^e A vs 3^e B
Finale Or et Finale Bronze

La ronde de qualification ou les ¼ finales ont lieu le vendredi. Les ½ finales et les finales ont lieu le samedi matin. Les finales ont lieu sur deux terrains.

La modalité de fonctionnement d'une rencontre est la même que pendant la saison régulière, avec les exceptions, ajouts et particularités suivants :

- Pendant le championnat, l'ordre des parties est déterminé à tour de rôle par les entraîneurs, l'équipe possédant le meilleur classement ayant le premier choix.

Les têtes de séries du championnat par équipe mixte seront établies en fonction du classement du tournoi par équipe mixte disputé pendant la saison régulière.

Individuel

Le championnat individuel (sm, sf, dm, df, dx)) est joué simultanément avec le championnat par équipe mixte.

Un titre par épreuve est à l'enjeu. Les cinq (5) épreuves sont :

- Simple féminin
- Simple masculin
- Double féminin
- Double masculin
- Double mixte

Chaque joueur peut participer à un maximum de deux (2) épreuves.

Dans toutes les épreuves, un tournoi à simple élimination est la formule adoptée. Si possible des consolations seront proposées.

Places au tableau de qualification et au tableau principal :

Rang	SM	SF	DM	DF	DX
1	4	2	4	2	4
2	4	2	4	2	4
3	4	2	4	2	4
4	4	2	4	2	4
5	2	1	2	1	2
6	2	1	2	1	2
7	1	1	1	1	1
8	1	1	1	1	1
Q*	10	4	10	4	10
Total	32	16	32	16	32

* nombre de joueurs qualifiés pour chaque épreuve.

Les places sont attribuées au prorata du rang au classement.

La compétition est jouée sur trois jours selon un horaire à déterminer selon le nombre de participants dans chacune des épreuves.

NOTES :

- L'horaire détaillé reste à déterminer en fonction des inscriptions.
- Le respect de l'horaire dépend de la présence d'un nombre suffisant de bénévoles.
- Il est possible d'envisager la présentation des demi-finales le samedi en prélude des finales.

Les inscriptions doivent parvenir au commissaire au moins **trois (3)** semaines avant la compétition en utilisant le formulaire prévu à cet effet.

4. MODALITÉS DE CLASSEMENT

4.1 Classement

Lors d'une journée de compétition, toutes les universités représentées s'affrontent. Le gagnant de la rencontre est désigné par le nombre de parties gagnées.

Le classement des équipes est déterminé à partir des rencontres gagnées.

4.2 Bris d'égalité

Le bris d'égalité est tel que défini dans les règles du secteur universitaire RSEQ, édition la plus récente.

5. RESPONSABILITÉS DE L'INSTITUTION HÔTESSE

Les responsabilités de l'institution hôte sont telles que définies dans les règles du secteur universitaire RSEQ, édition la plus récente, avec les exceptions, ajouts et particularités suivants :

5.1 Officiels mineurs, personnel de match et responsabilités

Les institutions hôtes sont invitées à suivre les éléments organisationnels du cahier de charge en Annexe 1 des présents règlements.

Les institutions hôtes doivent faire parvenir le document d'information avec l'horaire de la compétition deux semaines avant chaque compétition.

5.2 Services médicaux

Les services médicaux requis sont tels que définis dans les règlements de sécurité de la fédération sportive nationale/provinciale et des règles du secteur universitaire RSEQ, éditions les plus récentes, avec les exceptions, ajouts et particularités suivants :

Une personne certifiée par un organisme reconnu en premiers soins doit être présente en tout temps sur les lieux de la compétition.

L'institution-hôte doit fournir un thérapeute accessible à tous les étudiants-athlètes lors de chaque compétition.

5.3 Transmission des résultats et statistiques

Les exigences concernant la transmission des résultats et statistiques sont telles que décrites dans le document à cet effet, édition la plus récente.

6. OFFICIELS

Les statuts, processus et politiques concernant les officiels sont ceux précisés dans l'annexe d'arbitrage inclus le protocole d'entente avec la fédération sportive provinciale et des règlements du secteur universitaire RSEQ, éditions les plus récentes.

7. DÉLITS ET SANCTIONS

Les sanctions sont telles que définies dans les règles du secteur universitaire RSEQ, édition la plus récente.

8. MÉRITES SPORTIFS

8.1 Championnat

Par équipe – Féminin et masculin

- Bannières de champion (2)
- Casquettes (20)
- Médailles d'or (22)

Par équipe – Mixte

- Bannière de champion (1)
- Médailles d'or (24)

Individuel

- Médailles d'or (8), d'argent (8) et de bronze (16)

8.2 Équipe(s) d'étoile(s)

- La sélection des équipes d'étoiles se fait par vote des entraîneurs tel que définie dans les règlements du secteur universitaire RSEQ, édition la plus récente;
- Deux équipes d'étoiles de quatre (4) étudiants-athlètes (1^{ère} et 2^e);
- Les rangs 1 à 4 (féminin et masculin) du classement des votes des entraîneurs sont nommés sur la première équipe d'étoiles.
- Les rangs 5 à 8 (féminin et masculin) du classement des votes des entraîneurs sont nommés sur la deuxième équipe d'étoiles.

8.3 Honneurs individuels

La sélection des honneurs individuels qui suivent se fait par vote des entraîneurs ou des administrateurs tel que définie dans les règlements du secteur universitaire RSEQ, édition la plus récente:

- Athlète par excellence
- Recrue par excellence
- Entraîneur de l'année (choisi après les quatre premiers tournois)
- Prix leadership et engagement social (féminin)
- Prix Emmanuel Constant – Leadership et engagement social (masculin)

Pour être admissible aux équipes d'étoiles et honneurs individuels, chaque étudiant-athlète doit avoir participé à au moins deux (2) compétitions et avoir été aligné pour 33% des rencontres de son équipe.

Annexe 1

CAHIER DE CHARGE

1. Lieu de compétition

- Adresse exacte de l'endroit où se déroulera la compétition, avec le code postal, un numéro de téléphone et adresse courriel du responsable de la compétition sur le document d'information.
- Information pour le stationnement du ou des transporteurs (autobus) et endroits pour l'hébergement.

2. Plateaux

- Toute université qui veut tenir une compétition doit avoir une disponibilité de huit (8) plateaux pour une journée (10 heures).
- Pour le championnat par équipe féminin et masculin, une institution doit avoir une disponibilité de huit (8) terrains sur deux (2) jours ou 12 terrains sur une journée et demi (14 heures).

3. Réunion technique des entraîneurs et de l'officiel en chef de la compétition

- L'institution-hôte doit informer, via un document d'information, le RSEQ, les entraîneurs et Badminton Québec de l'heure et de l'endroit de la réunion technique entre les entraîneurs universitaires et l'officiel en charge de la compétition afin d'échanger sur les points techniques et autres de la compétition.
- Un ou deux représentants de chaque institution sont tenus de participer à chaque réunion pré-compétition des entraîneurs, un seul vote par institution sera accepté en cas de vote.

4. Ordinateur/Imprimante/Micro

- Un ordinateur avec le logiciel « Team Planer » est disponible pour toutes les compétitions, ce dernier est sous la responsabilité de l'université Laval. Cependant, les institutions hôtes doivent assigner une personne responsable qui doit saisir les données et transmettre les résultats auprès du RSEQ.
- Une imprimante doit être fournie par l'institution hôte pour permettre l'impression des feuilles de rencontres et de résultats pendant le déroulement du tournoi.
- Un micro doit être disponible à la table de contrôle.

5. Arbitre en chef

- L'arbitre en chef est assigné par Badminton Québec.

6. Arbitres de matchs

Lors des championnats, Badminton Québec assigne des arbitres pour les matchs suivants :

- Championnat par équipe féminin et masculin : les deux (2) finales par équipe x 5 parties/finale = 10 parties
- Championnat par équipe mixte : la finale par équipe x 5 parties/finale = 5 parties
- Championnat individuel : les finales individuelles = 5 parties

7. Juges de ligne

Assurer la présence d'au moins quatre (4) juges de ligne pour toutes les parties des finales par équipe et individuelles.

8. Chronométrateur

- Deux chronométrateurs sont requis pour contrôler le temps d'échauffement (3 minutes) et sont responsables d'aviser les joueurs lorsque le temps est terminé, de plus les chronométrateurs doivent donner les résultats des matchs à la table de contrôle.

9. Affichage des résultats

Pour les demi-finales et les finales, on doit avoir une personne responsable pour afficher les résultats individuels sur un tableau.

10. Cérémonies protocolaires (par équipe et individuel)

Le protocole est fourni par le RSEQ et doit être respecté lors des championnats.

11. Plan d'urgence

Le comité organisateur doit être en mesure d'accueillir l'ensemble des équipes, le personnel et les spectateurs en respectant les normes d'incendie des installations et en ayant soin d'avoir un plan d'urgence.

Annexe 2

CALENDRIER ET TIRAGE AU SORT

Avant le début du calendrier, le commissaire procède à un tirage au sort afin de positionner les équipes dans l'horaire des quatre (4) journées de compétition de la saison régulière.

Compétition 1 – Féminin/Masculin

28 et 29 septembre 2019 – à McGill (féminin) et à ETS (masculin)

A		B		C	
D		E		F	
G					

Compétition 2 – Féminin/Masculin

26 et 27 octobre 2019 – à l'UQTR

A		B		C	
D		E		F	
G					

Compétition 3 – Féminin/Masculin

23 et 24 novembre 2019 – à Montréal

A		B		C	
D		E		F	
G					

Compétition 4 – Mixte

25 et 26 janvier 2020 – à Sherbrooke

Le tirage au sort sera effectué lorsque le nombre d'équipes (A et B) sera établi.

A		B		C	
D		E		F	
G		H		I	

Rondes des compétitions	
R1-Univ. A vs Univ. F	R4-Univ. G vs Univ. A
R1-Univ. B vs Univ. E	R5-Univ. C vs Univ. A
R1-Univ. C vs Univ. D	R5-Univ. D vs Univ. G
R2-Univ. D vs Univ. B	R5-Univ. E vs Univ. F
R2-Univ. E vs Univ. A	R6-Univ. F vs Univ. D
R2-Univ. F vs Univ. G	R6-Univ. G vs Univ. C
R3-Univ. B vs Univ. G	R6-Univ. A vs Univ. B
R3-Univ. C vs Univ. F	R7-Univ. G vs Univ. E
R3-Univ. D vs Univ. E	R7-Univ. A vs Univ.D
R4-Univ. E vs Univ. C	R7-Univ. B vs Univ. C
R4-Univ. F vs Univ. B	